

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	25 (1954)
Heft:	5
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chômeurs complets dans les districts du Jura

	25.1	55.2	25.3	1954		
				25.1	25.2	25.3
Courtelary	36	22	3	63	41	56
Delémont	32	42	1	48	35	7
Franches-Montagnes	6	7	1	6	18	9
Laufon	9	—	1	6	3	1
Moutier	33	21	9	33	32	20
La Neuveville	6	13	1	17	9	1
Porrentruy	121	111	8	116	125	47
	243	216	24	289	263	141

L'examen de la situation du marché du travail au cours du premier trimestre 1954 donne lieu aux constatations suivantes :

Dans l'ensemble du canton, il y a diminution du nombre des chômeurs complets dans l'agriculture, la sylviculture, l'industrie de l'habillement et de l'équipement, celle du cuir, celle du bois et du verre, le textile, l'industrie des métaux et des machines, les transports. Dans la plupart de ces branches il s'agit de mouvements saisonniers. Il y a augmentation du nombre des chômeurs dans l'horlogerie et l'hôtellerie. Dans le commerce, l'administration et les professions libérales la situation est assez stationnaire.

Alors que dans l'industrie des métaux et des machines, le nombre des chômeurs partiels diminue et confirme ainsi une reprise de l'activité dans cette branche, il n'en est pas de même dans l'horlogerie, où le nombre des chômeurs partiels est en nette augmentation. Il a doublé depuis fin janvier, et s'établit à fin mars à près de 400 chômeurs partiels.

Dans les districts du Jura, il y avait au 25 mars de cette année 141 chômeurs complets contre 24 à la même date de l'année dernière. Les districts de Courtelary et de Porrentruy ont à eux seuls plus des 3/4 des chômeurs inscrits. Nous constatons cependant, malgré l'augmentation des chômeurs partiels dans l'horlogerie, que le nombre des chômeurs complets dans le Jura, qui était de 289 le 25 janvier 1954 n'est plus que de 141 à fin mars, soit une diminution de 50 %. La situation, un peu inquiétante au début de l'année, semble donc s'améliorer assez rapidement. Espérons qu'il en est bien ainsi et que le mouvement amorcé s'accélérera au cours des prochains mois.

La rédaction.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Les réserves de crise. « La Suisse horlogère » recommande à tous les industriels de l'horlogerie de vouer la plus vigilante attention au récent appel de M. Zipfel, délégué du Conseil fédéral pour les possibilités de travail, en vue de la constitution de réserves. A fin février 1954, 636 maisons horlogères avaient fait usage des possibilités de la loi Zipfel, pour un montant de près de 34 millions, en regard de 1189 maisons et 161 millions de francs pour l'ensemble de la Suisse.

* *

Notre commerce extérieur a enregistré, en mars, des chiffres records. Comparativement au mois précédent, les importations ont augmenté de 109,3 millions de francs et atteignent 494,2 millions de francs, contre 424,6 millions de francs en mars 1953. Les exportations accusent une plus-value de 71,3 millions et totalisent 461,8 millions de francs (466,8 millions en 1953).

* *

Le prix du lait. La commission consultative pour l'exécution de la loi sur l'agriculture vient de recommander que le prix de base du lait (à la production) soit maintenu à 39 centimes le litre-kilo.

* *

Les difficultés paysannes. Le rapport général du comité directeur de l'Union suisse des paysans relève que l'année 1953 a été caractérisée par les gros soucis que causaient à nos agriculteurs l'évolution du marché du gros bétail de boucherie et des porcs. Les efforts soutenus des agriculteurs et de leurs organisations ont tendu, toute l'année, à maintenir l'équilibre entre frais de production et prix des produits. La réalisation de prix couvrant les frais de production dépend essentiellement de la manière dont la production agricole parviendra à s'orienter pour assurer dans la mesure la plus large possible l'approvisionnement du pays, pour s'adapter à la capacité d'absorption du marché individuel et satisfaire aux possibilités offertes par l'exportation.

* *

Nos exportations d'électricité. La Suisse produit actuellement environ 13 milliards de kWh. d'électricité par an. De cette production, elle exporte quelques centaines de millions de kWh. à l'étranger. Ce que notre pays exporte pendant les mois de production intense, donc en été, sert à compenser les importations de courant dont la Suisse a besoin durant les mois secs, c'est-à-dire en hiver.

* *

L'indice des prix de gros à fin mars 1954 s'inscrivait à 213,7 (août 1939 = 100) en légère progression de 0,2 % par rapport à la fin du mois précédent.

* *

L'indice du coût de la vie s'établissait à 169,4 (août 1939 = 100) à la fin mars 1954. Il n'a fléchi que dans une mesure insignifiante par rapport à la fin du mois précédent (169,5).

* *

Les P.T.T. L'effectif du personnel était, à fin 1953, de 30.123 agents, dont 5953 femmes. L'augmentation de l'effectif est de 1,76 % (519 personnes de plus que l'année précédente), alors que le trafic s'est accru de 3,4 % à la poste et 5,1 % au téléphone.

* *

La Banque nationale suisse signale une hausse peu importante des réserves monétaires. L'encaisse-or n'a subi aucune modification et figure à 6.131 millions de francs, alors que les devises ont augmenté de 1,9 million et atteignent 498 millions.

* *

La Caisse hypothécaire du canton de Berne accuse un bénéfice net de 2,053,601 francs dont 1,35 million représente l'intérêt à 4 1/2 % du capital de dotation de 30 millions de francs, 400,000 francs le versement au fonds de réserve, 256,700 francs le versement au fonds de construction, 40,000 francs d'alimentation de la réserve pour le renouvellement des machines et 6901 francs le report à nouveau.

* *

La révision de la loi d'impôts. La commission d'experts commise par la Direction cantonale des finances conclut à la nécessité d'une révision partielle de la loi d'impôts. Motifs : le désir d'un affinement des prescriptions légales, en vue de combler certaines lacunes, notamment en ce qui touche l'égalité de traitement de diverses catégories de contribuables ; — les changements survenus depuis 1944 dans les conditions économiques, qui ont modifié le point de départ du législateur ; — les vœux des différents partis politiques, qui conduisent à l'examen nouveau des questions de principe. — Il n'est pas question d'augmenter le rendement des impôts, puisque l'exercice 1953 accuse une plus-value de 15 millions de francs, qui a permis d'enregistrer un bénéfice net du compte d'Etat, d'un demi-million.

* *

Les salaires dans l'agriculture. Selon une récente enquête du secrétariat suisse des paysans, les salaires en espèces payés dans l'agriculture ont augmenté au regard de l'hiver dernier. Pour les domestiques célibataires du sexe masculin, qui font tous les travaux, les salaires moyens furent de 175 francs par mois contre 169 francs l'hiver 1952-1953. Pendant le même laps de temps, les salaires des vachers non mariés ont passé de 203 à 208 francs, et ceux des domestiques célibataires féminins de 128 à 134 francs. Le gain quotidien moyen, en plus de la nourriture, est pour cet hiver, pour les journaliers, de 10 fr. 35 (10 fr. 05 l'hiver précédent) et, pour les femmes, de 7 fr. 55 (7 fr. 30). L'augmentation par rapport à l'hiver 1952-1953 est de 3,6 % pour les domestiques masculins, de 2,5 % pour les vachers, de 4,7 % pour les domestiques féminins, de 3 % pour les journaliers et de 3,4 % pour les femmes travaillant à la journée. Les salaires en espèces sont plus élevés en Suisse orientale et plus bas en Suisse romande.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source